

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe CFE-CGC

Pour notre organisation, comme pour le CESE et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, l'accès à des services fiables d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable à un prix abordable doit être reconnu comme un droit fondamental. L'eau c'est la vie, le droit opposable à l'accès à l'eau potable pour tous s'impose. C'est dans cet esprit que le groupe CFE-CGC soutient pleinement la préconisation 16 invitant les Parlementaires à déposer une proposition de loi en ce sens.

Comme indiquée dans l'étude « Pouvoir d'achat et cohésion sociale dans les Outre-mer : Fractures et opportunité », les dépenses liées à l'eau courante sont beaucoup plus importantes et inégalitaires dans les Outre-mer. En effet, ce poste de dépense représente 1,65 % du budget des ménages pour la Martinique contre 0,8 % dans l'hexagone. La Martinique paie ainsi l'eau la plus chère de France, à un prix d'environ 5,44 euros le mètre cube, en grande partie à cause des difficultés d'assainissement. En Guadeloupe, de nombreuses localités vivent presque sans eau potable au quotidien. En effet, la vétusté du réseau due au défaut d'entretien notamment, entraîne des rotations dans la distribution d'eau potable, mises en place pour réguler l'approvisionnement. La moitié de la population de Polynésie française n'a pas l'eau courante. Seules cinq communes sur 48 distribuent de l'eau potable à leurs administrés et la majeure partie de la population consomme l'eau de pluie. Les nombreuses problématiques liées à l'eau et à l'assainissement dans les Outre-mer devront trouver des solutions durables sans délai. Il ne peut pas y avoir deux Frances, une hexagonale et une des Outre-mer.

Notre groupe salue cet avis qui met en exergue les spécificités territoriales des Outre-mer. Le groupe CFE-CGC soutient particulièrement les préconisations 17 et 18 proposant la mise en place de plans d'investissement territorialisés et une modernisation des infrastructures d'assainissement existantes, en toute transparence.

Par ailleurs, notre groupe appelle à la mise en œuvre de formations envers les citoyennes et les citoyens qui devront être mobilisés pour favoriser la récupération de l'eau et ainsi éviter des gaspillages aujourd'hui trop nombreux. C'est par l'accompagnement des populations et la montée en compétences des services que la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer trouvera sa pleine efficacité.

Enfin, notre groupe apporte un soutien franc à la préconisation 21 relative à l'exposition au chlordécone et à sa reconnaissance en tant que maladie professionnelle, pour les femmes en particulier.

Notre groupe CFE-CGC a donné un avis favorable à cet avis.